

emparer, il les livraient au pillage, détruisaient les terriers (titres de redevances) et emportaient toutes les richesses qu'ils y trouvaient. En 1793, d'autres bandes de brigands firent de même et d'une façon plus atroce et plus générale encore.

Humbert de Grólée, bailli royal, effrayé de ce mouvement qui pouvait devenir contagieux, appelle autour de lui le ban et l'arrière-ban des trois provinces.

Se trouvant bientôt à la tête d'une quantité d'hommes de fer, il poursuit avec vigueur les bandes de ces malandrins. Il leur donne la chasse sans relâche, faisant pendre aux arbres des forêts tout ce qui tombait entre ses mains. De leur côté, seigneurs et barons du Lyonnais lui prêtent main-forte, arrêtant et exécutant de même tous ceux qui entraient sur leurs terres, de telle sorte que cette nouvelle Jacquerie fut bientôt étouffée, 1430 (11), par la prise de leur capitaine dans la petite ville de Panissière. Grólée écrit alors aux conseillers de ville de Lyon, que ce chef de brigands venait de lui avouer que le but de leur campagne était de détruire la noblesse, ainsi que tous les prêtres, un seul excepté dans chaque paroisse, puis les bourgeois et notables des cités (12). Ainsi furent conjurées de plus grandes calamités.

Ces révoltes des pauvres habitants des campagnes n'étaient pas sans excuse. L'on entend à cette époque les clameurs de ces malheureux arriver jusqu'au roi. Charles VII mande bien à son sénéchal à Lyon d'examiner ces plaintes et d'y faire droit, mais l'autorité royale était encore trop mal

---

(11) A. Bernard. *Histoire du Forez*, t. II, p. 44.

(12) Péricaud. Documents, année 1430.